



REVALORISER LES SALAIRES ET NOS MÉTIERS : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER !



L'édito

Les mobilisations citoyennes contre la loi de « sécurité globale », très importantes en Bretagne, ont rappelé au gouvernement l'attachement du pays à un État de droit et aux principes républicains. Les violences des forces de l'ordre sont inqualifiables, comme l'attitude du ministre de l'Intérieur incapable de les condamner et de dénoncer les propos racistes de certains policiers.

Comment ne pas redouter que cette volonté d'encadrer la liberté d'informer reste sans suite pour la liberté d'enseigner ? **Injonctions sur l'évaluation, organisations des enseignements et des examens à la main des directions, programmes disciplinaires verrouillés par ses proches... le ministre Blanquer a déjà beaucoup fait pour limiter la liberté pédagogique. Et il ne tolère décidément aucune opposition !** Déjà la suppression des CAPA lui permet de réduire l'influence des syndicats critiques de sa politique et protecteurs des droits collectifs et individuels des personnels. **Et on le découvre barbouze, créant son syndicat lycéen maison et complaisant** -des mineurs manipulés !- pour vanter ses réformes quitte à enfreindre toutes les règles de neutralité dans la conduite d'un ministère. Une indignité de plus en triste écho à l'hommage à notre collègue Samuel Paty, escamoté à la dernière minute à la demande du ministre.

Le SNES travaille sans relâche pour transformer au plus vite en mobilisation le rejet de la politique gouvernementale et des personnes qui l'incarnent. La grève sanitaire en novembre et celle des AED le 1^{er} décembre ont eu des effets sur les décisions de doublages et de postes supplémentaires en AED. **Le 26 janvier, une grève intersyndicale FSU, CGT, SUD et FO s'organise pour la revalorisation des salaires car les 400 millions annoncés en octobre pour nos métiers sont loin d'être suffisants.** Outre les pertes accumulées non rattrapées, des contreparties sur les conditions de travail sont à craindre dans la foulée du Grenelle, une mascarade qui a soigneusement écarté toute loi de programmation budgétaire. **Le rôle social de nos métiers doit pourtant être reconnu avec des mesures catégorielles immédiates** comme celles présentées dans cette publication et des recrutements.

Un récent sondage Ipsos pour la FSU montre que 75 % des personnels font prioritairement confiance aux syndicats pour résoudre les problèmes du système éducatif. Prolonger ce soutien par une adhésion au SNES-FSU préserve durablement notre action militante pour vous accompagner tout le long de la carrière, vous informer localement comme avec cette publication et construire sans relâche les conditions pour des luttes victorieuses comme nous pouvons réussir à le faire le 26 janvier.

Gwénaél Le Paih, 6 décembre 2020
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

**SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, POSTES : LA REVALO, C'EST MAINTENANT !
GREVE INTERSYNDICALE MARDI 26 JANVIER 2021**

Echos des mobilisations

GRÈVE SANITAIRE 35 %
10 NOVEMBRE en collège !



La grève du 10 novembre a été particulièrement suivie en collège où 35% des collègues ont sacrifié une journée de salaire pour dénoncer l'insuffisance du protocole sanitaire. A Rennes, une manifestation a rassemblé des centaines de personnes devant l'Inspection académique. La mobilisation a fait bouger les lignes : le ministre a donné des instructions aux Recteurs ouvrant la possibilité d'un allègement des effectifs dans les collèges « en tension ». Dans un contexte de rebond épidémique, il faut aller plus loin !

Les équipes de collèges interpellent Recteur et DASEN sur la situation sanitaire

Face à la dégradation de la situation sanitaire, les équipes de nombreux collèges, réunies en AG ou en CA, ont interpellé Recteur et DASEN pour exiger le renforcement du protocole sanitaire, passant par des allègements d'effectifs, à l'instar de ce que le ministre a concédé en lycée suite aux mobilisations des personnels et des lycéens. Retrouvez les interpellations sur notre site : r.snes.edu/MotionsColleges

GRÈVE RÉUSSIE DES AED LE 1/12



Rassemblement des AED devant la DSDEN 35 à Rennes

Report des épreuves de spécialité en juin et aménagement des programmes

Des associations de professeurs spécialistes et des organisations syndicales exigent des mesures urgentes pour le lycée et le bac 2021.

r.snes.edu/PetitionBac



DNB, BAC – Agir pour l'aménagement des programmes et du calendrier : courrier des équipes aux IPR – r.snes.edu/AmgtProg

EN COLLÈGE, FAIRE FACE AU PILOTAGE IRRESPONSABLE !

En collège, après la période du confinement et des grandes vacances qui a creusé les inégalités scolaires, la rentrée, sans moyen nouveau, s'est avérée délicate pour les collègues et les élèves. Depuis novembre, le refus du Ministre de permettre des demi-groupes rend plus difficiles encore pour les personnels et les élèves, les contraintes liées à la deuxième vague de la pandémie : port du masque en continu, changement de salles pour les enseignants, peu de possibilité de varier les situations pédagogiques, tensions dans les vies scolaires et infirmeries. La confiscation du temps de réflexion pour l'hommage à Samuel Paty a amplifié le « ras le bol » dans les collèges.

Dans ce contexte, la priorité est bien de permettre à tous de tenir : aux enseignants et CPE de faire leur métier et aux élèves de partager les apprentissages malgré l'impact de la situation sur les pratiques pédagogiques et la réduction des espaces de sociabilité dans les établissements.

Il convient donc de ne rien se laisser imposer face aux velléités du Ministère ou de certains chefs d'établissement. Rappelons que le socle commun de connaissances de compétences

et de culture n'a pas à être validé ni évalué au cours de l'année ; seul est obligatoire le positionnement des élèves en fin de cycle, le conseil de classe du dernier trimestre de Sixième et de Troisième suffit pour statuer. A la rentrée a été annoncée l'obligation de la certification PIX des compétences numériques pour les élèves de Troisième : une aberration de plus car PIX est un outil conçu pour valider au fur et à mesure des savoirs et savoir-faire, sur un temps long. Hormis la direction et le référent numérique, aucun collègue n'est obligé de s'y coller ! Le stage de Troisième en entreprise est rendu facultatif, nul besoin de mettre la pression sur les élèves, une semaine supplémentaire de cours en présentiel au collège ne sera pas du luxe...

Enfin, pour faire face au manque criant de personnels vie scolaire, il ne faut pas hésiter à demander des moyens : l'académie a reçu 224 emplois d'AED, pour des contrats certes trop courts jusqu'en février...

Mais tenir c'est aussi réclamer ensemble la reconnaissance de nos métiers et une autre politique éducative ! Ce sera tout l'enjeu du mois de janvier...

Frédérique Lalys

GRÈVE RÉUSSIE DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION LE 1^{er} DÉCEMBRE

A l'appel de l'Intersyndicale SNES-FSU, CGT, SUD et SNALC et de collectifs départementaux AED, des centaines d'AED ont cessé le travail le 1er décembre. Vies scolaires voire collèges fermés pour la journée, surveillances assurées par les directions (après avoir parfois essuyé le refus indigné des enseignant-es de remplacer leurs collègues grévistes), internats fermés en lycée : ces personnels qui subissent une précarité inacceptable sont bel et bien essentiels au bon fonctionnement des établissements. Les 224 emplois d'AED attribués en urgence à l'académie pour faire face aux remplacements liés aux contaminations d'ici aux congés d'hiver ne suffisent pas !

Nos collègues AED attendent des mesures salariales, des contrats moins précaires et une reconnaissance de leur expérience professionnelle. Le SNES-FSU revendique que des

voies de recrutement soient envisagées avec la VAE pour permettre un accès à l'emploi dans la Fonction publique et éviter tout risque de chômage pour les AED restés sans solution après 6 ans de contrat. Dans l'immédiat, le SNES demande une 7^e année dérogatoire de contrat compte-tenu de la crise économique qui touche plus particulièrement les jeunes. Les 5 rassemblements ont réuni dans l'académie près de 500 personnes. Des AESH, des enseignant-es et des CPE sont venu-es aussi solidairement soutenir les AED. L'Intersyndicale attend une prochaine audience avec le Recteur pour porter les revendications. En plus des caisses locales, la caisse de grève organisée à la section académique peut apporter une aide aux AED grévistes, n'hésitez pas à nous solliciter.

Gwénaél Le Paih

Mobilisation des retraité-es du SNES-FSU pour les retraites... et les libertés !

Journée d'action des retraité-es mardi 17 novembre en Bretagne : des délégations ont été reçues à la Préfecture (comme ici à Rennes) pour dénoncer la perte de pouvoir d'achat (jusqu'à -25%) et s'opposer au projet du gouvernement de financer la 5^e branche de la Sécurité sociale (sur la perte d'autonomie) par les seuls retraité-es. Ils appellent à signer massivement la pétition intersyndicale – frama.link/PetitionRetraites

Le même jour, les retraité-es ont également participé à la manifestation contre le projet de Loi Sécurité globale et ses dispositions attentatoires aux libertés publiques.



CRISE SANITAIRE, CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : NE RIEN SE LAISSER IMPOSER !

La crise sanitaire s'est inscrite dans la durée et marquera durablement les vies personnelles et professionnelles. Si le second confinement, décidé par le président Macron le 28 octobre, n'a pas ressemblé à celui du printemps, c'est surtout parce que les établissements scolaires sont restés ouverts, afin de permettre la poursuite d'une activité économique. Pour autant, les conséquences de cette crise sanitaire sont importantes pour nos métiers.



Dans l'académie de Rennes, les collèges et les lycées ont été relativement épargnés par les contaminations. Même si les chiffres hebdomadaires communiqués par le Rectorat sont sujet à caution, et invalidés par les données plus complètes de l'ARS, peu de classes ont été effectivement fermées. On peut y voir aussi, bien entendu, le fruit des évolutions de la doctrine de l'ARS sur la définition des « cas contacts », de plus en plus restrictive. Mais il faut également reconnaître l'efficacité du port du masque comme geste barrière contre la circulation du virus. C'est d'ailleurs la seule mesure véritablement contraignante qui subsistait dans le protocole dans sa version du 28 août. Ainsi, les cas de contaminations dans le second degré l'ont été à des moments où les élèves ou les personnels ne portaient pas de masques, en particulier lors du temps de restauration le midi. **A l'heure du deuxième confinement il est donc apparu nécessaire de trouver des solutions pour limiter la circulation du virus lors du déjeuner des élèves, ce qui, dans les gros établissements, ne pouvait se faire sans limitation des effectifs. Sous pression de la « grève sanitaire » organisée par le SNES le 10 novembre, le ministère a du concéder la généralisation des dédoublements en lycée, pour permettre d'organiser la restauration dans des conditions satisfaisantes.**

L'application locale de cette mesure, après approbation du « plan de continuité pédagogique » pose de nombreuses questions. Mais le ministère porte une lourde responsabilité de l'absence d'anticipation dans l'organisation de cette année scolaire particulière. Dès le mois de juin, le SNES demandait une adaptation de la rentrée et des aménagements de programmes, auxquels J.-M. Blanquer s'est toujours refusé, avant d'y être contraint par la réalité des événements. Dans ce contexte très évolutif et souvent incertain, le SNES académique s'est efforcé de diffuser à ses adhérents des informations

fiables et régulièrement actualisées, par le biais des publications, des mails et des articles mis en ligne sur le site « *Une année sous COVID* ». Il poursuivra ce travail d'information au fur et à mesure que de nouvelles questions se poseront : tests, vaccins...

<https://rennes.snes.edu>

En effet, la crise a mis à l'épreuve la santé de tous les personnels. Les situations sont variées mais chacun est touché d'une manière ou d'une autre. Les personnels considérés fragiles peuvent passer, s'ils le souhaitent, en télétravail. Mais l'ensemble des personnels qui assurent des cours masqués devant des élèves eux-mêmes masqués subit l'inconfort et la fatigue générés par cette situation. **La charge de travail est lourde car les collègues sont confrontés aux difficultés et à l'hétérogénéité plus importantes des élèves après le confinement du printemps**, auxquelles s'ajoutent, en lycée, les nouveaux programmes de Terminale et les réajustements liés au passage en demi-groupes. **Ce constat d'un épuisement généralisé a été exprimé et partagé lors des CHSCT. Il est maintenant de la responsabilité du ministère de prendre des mesures pour les surmonter.**

Au-delà du périmètre de l'éducation nationale, et dans un contexte de relative incertitude sur les séquelles éventuelles sur le long terme de certaines formes de la maladie, la FSU porte dans un cadre intersyndical la demande de reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle. **Victoire à mettre au crédit de la FSU, le gouvernement vient d'annoncer la suppression du jour de carence pour tous les personnels de la Fonction publique arrêtés en cas de Covid, tant que durera la crise sanitaire, à compter du 01/01/2021. La FSU continue de demander l'abrogation totale de la journée de carence dans la Fonction publique, mesure profondément injuste.**

Matthieu Mahéo

PAF : EN DÉCEMBRE, DONNEZ VOTRE AVIS !

Le Conseil académique de la formation, créé l'an dernier, s'est réuni pour la deuxième fois dans l'académie le 26 novembre 2020.

Le Recteur a présenté aux représentants des personnels une enquête sur les besoins en formation continue des enseignant-es, PsyEN et CPE. Si une bonne partie de l'enquête porte sur le schéma directeur de la formation c'est à dire les priorités du Ministère, **une question permet de faire ressortir ses attentes et une question libre de signifier explicitement ses préoccupations.**

Il ne faut donc pas se priver de s'emparer de cette enquête qui nous permettra dans la prochaine réunion de cette instance (en janvier) de peser pour une meilleure prise en compte des besoins réels des personnels et une évolution en ce sens du futur Plan Académique de Formation.

Frédérique Lalys

LOI SÉCURITÉ GLOBALE : FORTE MOBILISATION EN BRETAGNE



Forte mobilisation contre la loi « Sécurité globale » en Bretagne à Rennes, Quimper, Brest, Saint-Brieuc ou Lorient (photo), avec de nombreux collègues enseignants, CPE, PsyEN dans les cortèges.

« Les personnels n'en peuvent plus de ce ministre incapable d'être à la hauteur de son ministère et de l'engagement des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour la réussite de tous les élèves. »



Déclaration préalable de la FSU Bretagne au Conseil Académique de l'Éducation nationale de Rennes, 26/11/2020 - frama.link/DpFSU2611

SNES-FSU Bretagne @SNES_Bretagne · 28 nov.
Les enseignant-es, les militant-es du @SNESFSU sont nombreuses et nombreux à refuser les atteintes à la liberté dans les rues de #Rennes.
#StopLoiSécuritéGlobale #MarcheDesLibertes



CARRIÈRES : LES CHANGEMENTS À VENIR

La mise en place de nouveaux déroulés de carrière depuis 2017 en application de PPCR a ramené plus d'équité dans les avancements de carrière : harmonisation des anciennetés d'échelons en classe normale, retour à un barème national pour l'accès à la hors-classe, garantie pour toutes et tous d'être inspecté-es l'année précédant une éventuelle promotion, déplafonnement – certes imparfait – des carrières (ajout d'échelon en hors classe, création de la classe exceptionnelle).

Le 1^{er} janvier 2021, tous les collègues certifié-es, CPE et Psy-EN ayant atteint au moins trois ans dans le 6^e échelon de la hors classe basculeront automatiquement dans le nouveau 7^e échelon (indice 821), dont la création, actée dans PPCR en 2016, avait été repoussée d'un an par E. Macron. Le gain net mensuel sera d'environ 55 €.

MESURES DE REVALORISATION

En attendant la mise en place de mesures supplémentaires liées au Grenelle de l'Éducation (voir page 5), le gouvernement avait annoncé – tout en maintenant le gel du point d'indice depuis le début du quinquennat – vouloir injecter 400 millions d'euros en 2021 pour la revalorisation de nos métiers. Principale conséquence : le nombre de promotions à la hors classe devrait augmenter pour l'an prochain (environ 70 promotions supplémentaires à prévoir dans l'académie).

FIN DES CAPA DE PROMOTION

Les opérations de promotions (avancements d'échelons, changements de grade et de corps) vont cette année connaître le même bouleversement que celui qui s'est produit en 2020 pour les mutations : les élu-es des personnels n'auront plus accès aux projets de promotion.

Votée à l'été 2019, la loi Dussopt, dite de « *transformation de la fonction publique* », supprime en effet la grande majorité des compétences des commissions administratives paritaires (CAPA), **cadre pourtant essentiel de la transparence dans la Fonction Publique depuis la Libération.**

Le calendrier des opérations devrait néanmoins rester similaire cette année : promotions au printemps pour un effet rétroactif ou à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les changements de grade. En janvier prochain, nous vous ferons parvenir un supplément spécial carrières du SNES Bretagne faisant le bilan des campagnes précédentes, et précisant le calendrier 2021 et toutes les modalités de promotions.

Dernière minute !

Le rectorat nous confirme que toutes les promotions à l'ancienneté (le changement automatique d'échelon dans tous les grades) réalisées depuis le 01/09/20 ne seront effectives sur les salaires avec l'effet rétroactif qu'en janvier voire février. Le Ministère n'a en effet toujours pas doté les rectorats des mises à jour informatiques nécessaires au nouveau calcul (bien plus favorable) de l'ancienneté d'un congé parental ou d'une disponibilité, une incurie ministérielle de plus qui pénalise tous les personnels enseignants ou non !

LE SNES-FSU, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES COLLÈGUES !

Le SNES académique a organisé trois stages spécifiques sur les rendez-vous de carrière le 23/09 à Brest (photo), le 30/09 à Rennes et en visio le 25/11.

Après avoir présenté la nouvelle carrière depuis PPCR, Gwenaél Le Paih a présenté le déroulé des rendez-vous de carrière et leurs enjeux. Les échanges ont été nourris, notamment sur les observables de l'évaluation.



ET LA GIPA ?

Les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019 peuvent prétendre au versement de la GIPA, compensant les pertes liées à l'inflation et au gel du point d'indice. Ce dispositif concerne également les collègues non-titulaires.

Pour plus d'informations, voir :

r.snes.edu/GIPA

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : DEUX CAMPAGNES EN UNE

Depuis le mois d'octobre, la campagne 2021-2022 des rendez-vous de carrière est ouverte. Les visites se feront jusqu'en mai 2021, et les comptes-rendus (comportant une grille d'évaluation et des avis du chef d'établissement et de l'IPR) seront envoyés aux collègues concerné-es en juin 2021, pour une éventuelle promotion durant l'année scolaire 2021/2022.

Néanmoins, les circonstances exceptionnelles du printemps dernier ont entraîné des reports jusque décembre de nombreux rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020. Le Rectorat nous a confirmé que tous les comptes-rendus des RDV de carrière pour 2019/2020 seraient envoyés à l'ensemble des collègues concerné-es entre le 10 et le 15 décembre 2020.

RECOURS SUR LES RDV 19/20 : LE SNES-FSU VOUS ACCOMPAGNE

Attention : vous avez 15 jours à date de réception du compte-rendu pour émettre via SIAE une observation (limitée à 2048 caractères) en sus des avis de vos évaluateurs primaires. Une fois cette période écoulée, le Recteur donnera une appréciation finale (Excellent / Très satisfaisant / Satisfaisant / À consolider) qui vous sera transmise le 15 janvier 2021.

Vous pourrez alors la contester si vous l'estimez nécessaire. Les recours sont d'abord gracieux, puis vous pourrez saisir la CAP de votre corps si le rectorat n'a pas donné de suite favorable à votre demande. Ces commissions paritaires examinant les recours individuels sont bien maintenues : le SNES peut vous accompagner dans la procédure.

Martin Georges-Saint-Marc

A savoir...

Malgré le changement de législation, les promotions accélérées aux 7^e et 9^e échelons devront bien être examinées en CAPA. Plus d'information dans le supplément carrière à venir.

L'espace adhérent du site : des services spécifiques

<https://adherent.snes.edu>

Données personnelles, carrière, mutations, stages, suivi de votre cotisation, rendez-vous téléphoniques... L'espace adhérent est à votre service !

Vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique avec un-e militan-e de la section académique en quelques clics. Vous serez recontacté-e sur le créneau retenu.

LA REVALO : IL LA FAUT !

275 € nets par mois ! C'est ce qu'a perdu un·e collègue certifié·e au 8^e échelon en 10 ans sous l'effet du gel du point d'indice et de l'inflation. Faudrait-il alors se contenter des 12,50 € par mois de la prime d'équipement (150 € annuels) dont nos collègues CPE et documentalistes sont en plus exclu·es ? La revalorisation est une lutte de longue haleine pour **le SNES-FSU qui appelle à la grève en Intersyndicale le 26 janvier**.

La mobilisation de nos métiers contre la réforme des retraites à point avait imposé au gouvernement en début d'année de se positionner pour une revalorisation des salaires des enseignant·es, CPE et PsyEN. Pour mémoire, la suppression annoncée du code des pensions (la fin des 6 derniers mois de traitements pour le calcul de la pension), signe de l'appauvrissement des futur·es retraité·es de l'enseignement, avait plus particulièrement jeté une lumière crue sur nos traitements comme actifs : pertes de salaires accumulées avec un point d'indice bloqué presque 10 ans, primes insignifiantes au regard d'autres corps, débuts de carrières sous payés en dépit des hautes qualifications. Le ministre s'était même réjoui de la prime d'activité ouverte aux stagiaires alors que cette prime est versée aux travailleurs pauvres ! **Conséquence d'une triste réalité : après 5 ans d'études, nos jeunes collègues certifié·es touchent en brut l'équivalent de 1,2 SMIC contre 2 en 1980. Et on s'étonnera que nos métiers peinent à recruter...**

La nouvelle indemnité de début de carrière annoncée en octobre sera dégressive de 100€ mensuels à l'échelon 2 (les stagiaires en seront donc exclus !) jusque 36€ au 7^e échelon. Elle viendra corriger en partie la faiblesse des débuts de carrière mais restera bien insuffisante. Les nouveaux contractuel·es toucheront une indemnité de 54€ par mois. Il faudra tout de même attendre mai 2021 pour les toucher, il n'y a pas de petites économies. En revanche aucune mesure pour les AED et AESH dont les traitements le plus souvent à temps partiel maintiennent les collègues dans une précarité indigne de leurs missions de toute proximité avec les jeunes.

Enseignants (cadres) **2 754 €**

Autres cadres de la Fonction publique d'Etat **3 622 €**

Cadres du privé **4 141 €**

À niveau de qualification égal, les professeurs, CPE et PsyEN sont nettement moins payé·es que les autres Cadres, publics ou privés !

Sources : https://www.fonction-publique.gov.fr/files/files/statistiques/rapports_annuels/2017/Rapport_annuel_FP_2017.pdf

Pour les deux tiers des autres collègues, seule la prime annuelle de 150 € pour l'équipement informatique est prévue avec quelques promotions supplémentaires à la hors-classe. Faut-il rappeler qu'en 2018 **le salaire net moyen dans le second degré est inférieur de 27% au salaire moyen des autres cadres de la Fonction publique d'État** ? Ou encore que les certifié·es après 15 ans de carrière touchent 22% de moins que les enseignant·es des 23 pays de l'UE membres de l'OCDE ?

En plus de mesures sur la valeur du point d'indice commun à toute la Fonction publique et à tous les personnels titulaires ou non, le SNES revendique des mesures spécifiques et immédiates pour le second degré comme le doublement de l'ISOE et un alignement des indemnités CPE, documentaliste et PsyEN. Une entrée directe dans la carrière à l'échelon 3 est possible sans délai ouvrant ainsi sur une reconstruction des grilles indiciaires



par l'ajout de points d'indice à tous les échelons en plus du raccourcissement des durées dans chacun. Alors que les enseignant·es du second degré partent plus tard à la retraite que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (62,4 ans contre 61,3 ans), **il faut agir pour alléger et diversifier les services en fin de carrière** et, après avoir obtenu dans PPCR la généralisation de la Hors-classe à tous les collègues, garantir la classe exceptionnelle avant la retraite pour de meilleures pensions.

Parce que la pression est forte et que le ministre est de plus en plus affaibli, les premières annonces en octobre sur les 400 millions n'ont finalement pas été corrélées à des contreparties esquissées quelques mois plus tôt (formation continue pendant les vacances, remplacement à l'interne, individualisation des rémunérations...). Mais elles pourraient ressurgir à tout moment dans la foulée des ateliers du Grenelle de l'Éducation pour « *des enseignants du 21^e siècle* », véritables mascarades pour tenter de redéfinir et alourdir nos missions à moindre coût ! **On ne doit plus et on ne peut plus attendre : poussons les feux sur les salaires, exigeons une loi de programmation budgétaire intégrant entre autres un plan pluriannuel de recrutement et de résorption de l'emploi précaire.**

En 1989, nos aîné·es criaient « La revalo, il la faut ! », on doit à leur lutte la création de l'ISOE et de la Hors-classe. Le 26 janvier 2021, la revalo il la faut... encore et encore !

Gwénaél Le Paih



Retrouvez le supplément « Le point sur les salaires » publié par le SNES national

r.snes.edu/PointSalaires

Vous y trouverez le mode d'emploi pour lire votre fiche de paie, des grilles indiciaires détaillées pour tous les grades (stagiaires et non-titulaires compris), ainsi que vos droits en matière de prestations sociales ou d'heures supplémentaires.

CRISE SANITAIRE, CONFINEMENT...

DES ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES AU SERVICE D'ÉLÈVES DÉBOUSSOLÉS



La crise sanitaire, ses conséquences socio-économiques et les périodes de confinement constituent un événement marquant, qui, loin d'être achevé, touche toutes les franges de la société. Les adolescents de nos établissements le sont tout autant, plus ou moins fortement selon leur tempérament et leur environnement familial et social. Beaucoup garderont des traces de cette période singulière. De la difficulté des apprentissages au décrochage, manifestation aigüe d'un mal-être, en passant par l'orientation, il nous a paru utile de questionner la souffrance des ados et croiser les regards sur les différentes dimensions de cette question.

Dossier coordonné par Joël Mariteau

Le regard de l'infirmière scolaire



Cécile Guennec

Infirmière au collège de Plouay (56).
Secrétaire académique du SNICS-FSU

Quelles sont les incidences de la crise sanitaire du point de vue de l'infirmière ?

Depuis la rentrée, le nombre de consultations infirmières explose, signe d'une grande souffrance des élèves. Les adultes pensaient que le port du masque et le protocole sanitaire poseraient problèmes pour les élèves ; mais ils ne se situent pas là.

« L'infirmier accueille tout élève ou étudiant qui le sollicite pour quelque motif que ce soit »

BO du 12/11/ 2015

Parce que nous sommes formé-es à l'écoute et à la relation d'aide, les élèves viennent exprimer leurs maux que nous essayons de retranscrire en mots. Si besoin, un suivi infirmier et/ou une orientation vers d'autres professionnels sont mis en place. La santé est un facteur de réussite scolaire, là est le sens de notre recrutement à l'EN.

Quelles sont les préoccupations des élèves ?

Actuellement, s'expriment la peur de contracter la COVID et de la transmettre, la peur de rater son année scolaire, son orientation, d'une dévalorisation des diplômes. S'expriment aussi des tensions intrafamiliales, propres à leur âge, mais exacerbées par le confinement, le contexte social et économique. La période de l'adolescence est une période où le groupe a une grande importance, et les voilà privés de ce qui leur fait sens : privés de leurs camarades de classe (les lycéens à mi-temps), de leurs activités extra scolaires, des temps partagés entre amis... Les insultes, conflits (parfois physiques) et harcèlement sont en augmentation.

Quels signes nouveaux sont perceptibles ?

Nous voyons aussi, dans nos infirmeries, quelque chose de nouveau : le décrochage des « bons » élèves. Ils ont bien vécu le confinement et ressentent maintenant l'école comme un carcan. Nous constatons une augmentation de souffrance type « phobie scolaire ». Les demandes de scolarisation au CNED et de PAI pour aménagements du temps scolaire augmentent.

Devant cette demande exponentielle d'écoute, beaucoup d'infirmières n'ont pu aller sur le primaire, restant en contact distancié avec les équipes enseignantes. Ce n'est pas satisfaisant. Nous avons besoin de créations de postes !

Dans ce contexte de sollicitation accrue, la FSU s'oppose à la réalisation des tests antigéniques par les infirmières de l'EN. Respecter les missions de chacun c'est respecter les élèves, le public pour lequel nous sommes recruté-es à l'EN.

Le regard du CPE



Pierre-Yves Moré

CPE au lycée Victor Hugo, Hennebont (56).
Responsable de la catégorie CPE au SNES Bretagne

Quelle perception as-tu des effets de la situation sanitaire sur les élèves ?

Les élèves vivent diversement l'instant présent, les réactions peuvent être paradoxales : pour certains, cela génère du stress, pour d'autres, cela atténue les tensions. Les premiers, inquiets (notamment en lycée le flou des examens et l'incertitude liée à ParcoursSup), les seconds plus insouciant, tirant profit du rythme ralenti pour se reposer, s'apaiser, se perdre en insouciance. L'attention et l'écoute des professionnels, notamment en vie scolaire, doivent en permanence être rehaussées afin de saisir ces ressorts subtils qui portent nos élèves.

Quelles conséquences sur le suivi des élèves ?

D'une part, les absences diminuent globalement : moins de maladies (du fait des mesures sanitaires), plus d'envie de venir au collège ou au lycée, des élèves moins fatigués en lycée (alternance et effectifs allégés). D'autre part, on constate une augmentation des décrocheurs, essentiellement des élèves à risque dont le suivi demande beaucoup d'attention. Le confinement et les protocoles ont renforcé des fragilités déjà existantes. Par ailleurs, le lien social au travers duquel nos élèves se construisent est entravé. Cela génère un mal-être croissant : angoisse, stress, apathie, tristesse... Le travail en équipe pluriprofessionnelle (PP, infirmière, PsyEN, Assistants sociaux...) en lien avec les familles est un effort de tous les instants pour éviter décrochage et repli sur soi. A contrario, les ressources que les jeunes déploient, pour s'adapter et résister, invitent à l'optimisme.

Et sur la vie dans les établissements ?

Nous connaissons aussi moins bien les nouveaux élèves, dissimulés sous leurs masques, la réciproque est également à prendre en considération. S'ils sont globalement disciplinés (masque, gel hydroalcoolique...), les contraintes peuvent être sources de conflits et l'exaspération nourrie d'incompréhension laisse parfois exprimer de la lassitude. L'inflation des interdits crée une atmosphère pesante : accès limités aux lieux collectifs, initiatives lycéennes à l'arrêt, jeux collectifs proscrits, la vie sociale dans les établissements se réduit au strict minimum. Cela impose une redéfinition permanente de nos gestes professionnels pour adapter le cadre éducatif aux besoins de nos élèves et atténuer les tensions inutiles. Les élèves y sont sensibles, l'humour et parfois les poteries dont ils ont le secret sont des points d'appui pour ce travail.

Le regard de la psychologue de l'Éducation nationale



Solenne Ogier
PsyEN au CIO de Rennes.
Responsable de la catégorie PsyEN au SNES Bretagne

Quels sont les effets psychologiques de la crise sanitaire sur nos élèves ?

Le contexte sanitaire et les mesures de confinement ont chamboulé la vie de chacun. Chaque adolescent a dû trouver des solutions pour y faire face. Rester à la maison confiné avec sa famille tout en essayant de suivre une scolarité à distance elle-même en pleine mutation s'est révélé laborieux. Si la majorité des élèves vivant dans des conditions de vie sociale plus ou moins adaptées ont réussi avec l'appui de leur entourage, des copains sur les réseaux, des équipes éducatives mobilisées à faire face à cette situation, pour d'autres cela s'est avéré plus compliqué. **Le contexte anxiogène a fragilisé fortement les équilibres et les repères psychiques chez certains adolescents les éloignant de fait des apprentissages scolaires.**

« Trouver une boussole quand le monde est lui-même déboussolé n'est pas une mince affaire. »

Comment faire un choix d'orientation, se projeter vers l'avenir quand par ailleurs les mouvements physiques et psychiques sont empêchés ?

De l'impossible et de l'impensable il y en avait lors du premier confinement, de l'incertitude prolongée s'est rajoutée au second. Il est question de faire avec ce réel tout en continuant de penser, d'élaborer, d'échanger. En tant que Psy-EN, dans cette situation si particulière, c'est faire offre d'écoute, de parole et permettre à nos élèves mais aussi aux équipes de dire ce qui les embrouille, les empêche, les énerve, les sidère souvent dans ce cadre de la projection vers l'avenir. Trouver une boussole quand le monde est lui-même déboussolé n'est pas une mince affaire. C'est ce dont témoigne les élèves, les familles, au Centre d'Information et d'Orientation et en établissement scolaire. Alors comme l'ensemble des équipes éducatives, **nous avons fait avec nos moyens, nos possibles, nos propres empêchements aussi mais avec toujours l'idée d'assurer cette mission de service public d'Etat.** « Missions de Service public » ne sont pas des vains mots dans ces temps actuels, ils reprennent au contraire tout leur sens et en tant que Psy-EN mais plus largement en tant que fonctionnaire d'Etat, ils sont nos points cardinaux quand il s'agit d'accompagner, non sans éthique, les élèves à « devenir » et à s'émanciper.

SE SYNDIQUER C'EST AGIR, ENSEMBLE !

Se syndiquer, c'est joindre un collectif professionnel solidaire pour garder la main sur son métier et défendre ensemble nos droits collectifs et individuels !

Pour ne pas rester isolé-e !

Pour être informé-e publications, méls d'alerte, stages...

Pour participer à la réflexion et l'action collective

Parce que ce n'est pas cher !



Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service.
66% remboursés par les impôts !

Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...) : 25 €

Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.

SNES RENNES 24 RUE MARC SANGNIER 35200 RENNES

Barème des cotisations - Académie : RENNES 2020-2021

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels ou la cotisation est complétée dans les frais professionnels

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2021 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN	119 € (11,9€)	119 € (11,9€)	147 € (14,7€)	176 € (17,6€)	181 € (18,1€)	185 € (18,5€)	195 € (19,5€)	209 € (20,9€)	222 € (22,2€)	237 € (23,7€)	253 € (25,3€)
Coût réel après crédit d'impôt	41 €	41 €	50 €	60 €	62 €	63 €	67 €	72 €	76 €	81 €	87 €
Biadmissibles			152 € (15,2€)	181 € (18,1€)	190 € (19,0€)	197 € (19,7€)	207 € (20,7€)	222 € (22,2€)	238 € (23,8€)	253 € (25,3€)	264 € (26,4€)
Coût réel après crédit d'impôt	non applicable	non applicable	52 €	62 €	63 €	67 €	71 €	76 €	81 €	87 €	90 €
Certifié-es Cpe PsyEN	219 € (21,9€)	233 € (23,3€)	248 € (24,8€)	268 € (26,8€)	284 € (28,4€)	299 € (29,9€)					
Coût réel après crédit d'impôt	75 €	80 €	85 €	92 €	97 €	102 €	non applicable				
Agrégé-es	139 € (13,9€)	139 € (13,9€)	171 € (17,1€)	206 € (20,6€)	218 € (21,8€)	231 € (23,1€)	246 € (24,6€)	264 € (26,4€)	282 € (28,2€)	299 € (29,9€)	311 € (31,1€)
Coût réel après crédit d'impôt	48 €	48 €	59 €	71 €	75 €	79 €	84 €	90 €	96 €	102 €	106 €
Agrégé-es	282 € (28,2€)	299 € (29,9€)	311 € (31,1€)			333 € (33,3€)	345 € (34,5€)	362 € (36,2€)			
Coût réel après crédit d'impôt	96 €	102 €	106 €	non applicable	non applicable	114 €	118 €	124 €	non applicable	non applicable	non applicable
Certifié-es Cpe PsyEN	262 € (26,2€)	277 € (27,7€)	291 € (29,1€)	311 € (31,1€)		333 € (33,3€)	345 € (34,5€)	362 € (36,2€)			
Coût réel après crédit d'impôt	90 €	95 €	99 €	106 €		114 €	118 €	124 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es	311 € (31,1€)					333 € (33,3€)	345 € (34,5€)	362 € (36,2€)	362 € (36,2€)	377 € (37,7€)	397 € (39,7€)
Coût réel après crédit d'impôt	106 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	114 €	118 €	124 €	124 €	129 €	135 €
Chaires supérieures	253 € (25,3€)	266 € (26,6€)	282 € (28,2€)	298 € (29,8€)	311 € (31,1€)	333 € (33,3€)	345 € (34,5€)	362 € (36,2€)			
Coût réel après crédit d'impôt	87 €	91 €	96 €	102 €	106 €	114 €	118 €	124 €			

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuel-es en CDI	40 € (4,0€)	70 € (7,0€)	100 € (10,0€)	130 € (13,0€)	150 € (15,0€)	170 € (17,0€)	190 € (19,0€)
Coût réel après crédit d'impôt	14 €	24 €	34 €	43 €	51 €	58 €	65 €

Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1681 €	de 1681 à 1880 €	de 1881 à 2060 €	de 2061 à 2250 €	de 2251 à 2440 €	de 2441 à 2630 €	de 2631 à 2810 €	de 2811 à 3000 €	de 3001 à 3190 €	de 3191 à 3370 €	de 3371 à 3560 €	3561 € et plus
Retraité-es	67 € (6,7€)	86 € (8,6€)	94 € (9,4€)	103 € (10,3€)	113 € (11,3€)	122 € (12,2€)	131 € (13,1€)	140 € (14,0€)	149 € (14,9€)	158 € (15,8€)	167 € (16,7€)	176 € (17,6€)
Coût réel après crédit d'impôt	23 €	30 €	32 €	36 €	39 €	42 €	45 €	48 €	51 €	54 €	57 €	60 €

ATTENTION : le tableau pour les retraité-es pensionné-es mentionne les pensions brutes et non nettes (voir sur votre dernier avis de pension).
Maj : 19/08/2020

Simple, rapide et efficace : l'adhésion ou ré-adhésion en ligne ➤ r.snes.edu/adhesion

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax: 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

rennes.snes.edu

twitter.com/Snes_Bretagne

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / PAO / Réalisation : Joël Mariteau – Conception et mise en page militantes

Impression : GPO – Thorigné – Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié Développement durable

IMPRIM VERT®



Le SNES, pour agir ensemble

Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent) **Civilité** : F H **Date de naissance**
Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)
Nom patronymique (de naissance) **Prénom**
N° et voie (rue, bd ...), escalier
Boite postale – Lieu-dit (ville pour les pays étranger)
Code postal **Ville** (ou pays étranger)
Téléphone fixe **Téléphone portable** **Courriel** :

Situation professionnelle

Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, Psy-EN, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, AED,...)
 Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle **Echelon** **Date**
Discipline de recrutement **Discipline d'exercice** (si différente)
Titulaire : Poste fixe ZR **Contractuel** : CDD CDI **Stagiaire** **Retraité**
Congé ou détachement (précisez sa nature) **Si temps partiel** (quotité)
 Enseignant de langue régionale Conseiller en formation continue Formateur GRETA Conseiller pédagogique tuteur
Enseignant en STS classe prépa **Enseignant au** CNED CANOPE **Autre, préciser**

Etablissements

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe.....) **Code** :
Nom et ville
Rattachement administratif (uniquement pour les TZR) **Code** :
Nom et ville
Etablissement d'exercice **Code** :
Nom et ville **Quotité horaire** :
Autres établissements d'exercice
 Code : **Nom et ville** **Quotité horaire** :
 Code : **Nom et ville** **Quotité horaire** :

Consentement : j'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révoquable par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Cotisation : Montant total € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2020.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux possibilités s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.

(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Date : **Signature** :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM
 PRENOM
 ADRESSE 1
 ADRESSE 2
 CODE POSTAL - VILLE
 PAYS
 IBAN
 BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
Le :
SIGNATURE :

Paiement : récurrent ou unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait